

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 10

=====

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 19 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE

Absent : M. CALMET

5 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT
D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE - 65.71 %

Madame la Vice-présidente explique à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration que par délibération en date du 7 juillet 2020, le Conseil d'Administration a délibéré sur la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 65.71 % correspondant à 23 heures hebdomadaires (IB min 353 - IB max 483) afin d'assurer l'animation du foyer des anciens.

Par conséquent, afin de permettre l'avancement de grade de cet agent, il conviendra de créer, à compter du 01 juin 2024, un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 65.71 %.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

DECIDE à l'UNANIMITE

De procéder à la création du poste susmentionné

Pour extrait conforme, le 20 décembre 2023.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT